



**ENCEINTE ?**

**Lorsqu'une femme enceinte prend de l'alcool, son bébé en prend aussi.**

**Boire de l'alcool durant la grossesse peut causer le syndrome d'alcoolisme fœtal chez le bébé à naître ou entraîner d'autres complications<sup>1</sup>.**

Si vous avez des questions au sujet de la consommation d'alcool durant la grossesse ou si vous désirez obtenir de l'information au sujet de l'alcoolisme, vous pouvez consulter :

- un conseiller, une conseillère, un infirmier, une infirmière, une sage-femme ou un médecin

Pour de plus amples renseignements au sujet du syndrome et des effets de l'alcoolisme fœtal :

- composez le 1 800 0-Canada (1 800 622-6232)  
TTY/TDD : 1 800 465-7735
- consultez le site [www.santecanada.ca/saf](http://www.santecanada.ca/saf)

<sup>1</sup> Référence aux termes utilisés pour décrire la gamme entière des malformations congénitales liées à l'alcool, telles que les troubles neurologiques liés à l'alcool, le syndrome partiel d'alcoolisme fœtal ou le syndrome atypique d'alcoolisme fœtal.

No dossier FAS-0101	Client Santé Canada	Maquette	Infographe	Studio	Relecture	Production
Description Dépliant // INTERIEUR			N° 1	D.A.	Serv. client	Client
Titre «Lorsqu'une femme enceinte prend de l'alcool...»			Date 30/03/01			
Publication						
Format 5,25 po x 8,5 po*	Couleur 4c					
Date Mars 2001	Infographe Sylvain Labonté					

\* Format ouvert. Format fermé: 3,5 po x 8,5 po.

RÉALISATIONS BCP





**PAS D'ALCOOL.**

*Souvent, l'enfant atteint du SAF:*

- est plus petit à la naissance et le restera pour la vie
- éprouve des problèmes de réflexion, d'expression, d'ouïe ou de vision
- a l'air différent des autres enfants
- a de la difficulté à apprendre comme les autres enfants
- manifeste des troubles du comportement

*Les difficultés que pose le SAF sont permanentes; elles ne s'estompent pas quand l'enfant grandit.*

*La bonne nouvelle, c'est qu'il est possible de protéger les enfants en évitant l'alcool durant la grossesse. La famille et l'entourage peuvent aider la future maman et la soutenir dans son choix de ne pas consommer d'alcool durant sa grossesse.*

*Présenté par votre gouvernement provincial, fédéral et les Territoires.*

**Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé. Santé Canada.**

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001.  
Cat: H39-571/2001F ISBN: 0-662-85642-2

No. dossier	FAS-0101	Client	Santé Canada
Description	Dépliant // EXTERIEUR		
Titre	«Lorsqu'une femme enceinte prend de l'alcool...»		
Publication	N°	Date	
Format	5,25 po x 8,5 po*	Couleur	4c
Date	Mars 2001	Infographe	Sylvain Labonté
Maquette		N°	Date
Infographe		N°	Date
Studio		D.A.	
Relecture		Serv. client	
Production		Client	

RÉALISATIONS BCP

\* Format ouvert. Format fermé: 3,5 po x 8,5 po.

